

STAGES EDARA 2020 – 2021

Merci de déposer directement votre offre sur notre le site. Pas d'offre par courrier ou par mail. Seules les offres de stages correspondant aux périodes ci-dessous seront validées. Attention elles ne sont accessibles et visibles qu'aux seuls Elèves-Avocats de l'EDARA.

Mme Myriam VULIN – Responsable Administrative Formation Initiale : m.vulin@edara.fr

STAGES		Durée	Période	Congés	Gratification mensuelle	Quand déposer une offre ?
STAGE D'IMMERSION en cabinet d'Avocat	Obligatoire	3 semaines	<u>1^{ère} année</u> 3 février 2020 au 21 février 2020	Non	Pas d'obligation	15 décembre Pas avant
STAGE OPTIONNEL en cabinet d'Avocat	Facultatif	<i>environ</i> 3,5 mois	<u>1^{ère} année</u> 2 mars 2020 au 12 juin 2020 <i>Exclusivement les jeudis et vendredis</i>	Non	Selon Accord Professionnel National relatif aux stagiaires des Cabinets d'avocats du 19 janvier 2007 au prorata des 2 jours travaillés	<i>Janvier / février</i>
STAGE PPI (Projet Pédagogique Individuel) hors cabinet d'Avocat	Obligatoire	6 mois fractionnables maximum 3 stages	<u>1^{ère} année</u> 31 août 2020 au 26 février 2021	<u>6 mois effectifs requis</u> <i>En cas de congés ceux-ci ne sont pas comptabilisés comme stage effectif et seront déduits de la période, ce qui prolongera d'autant la fin du stage.</i> <i>Ils devront donc figurer précisément dans la convention de stage établie par l'EDARA</i>	Minimum légal: 577,50 € (3,75 €/h base 154h) pour tout stage d'une durée supérieure à 2 mois	Février / mars
STAGE FINAL en cabinet d'Avocat (avant le CAPA)	Obligatoire	6 mois	<u>2^{ème} année</u> 2 mars 2020 au 28 août 2020		Selon Accord Professionnel National relatif aux stagiaires des Cabinets d'avocats du 19 janvier 2007	Dès le mois de mai de l'année précédente

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	
1 ^{ère} année	Rentrée	Stage Immersion	Stage Optionnel						Stage PPI				
2 ^{ème} année	Stage PPI		Stage Final						Révisions	CAPA - PRESTATION DE SERMENT			